



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

## Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)

Un outil opérationnel pour  
restaurer la qualité de l'eau et préserver la ressource pour la  
Communauté de Communes du Sud Marnais.

### Édito

Restaurer les masses d'eau et préserver la ressource, tant du point de vue qualitatif que quantitatif est un défi à relever collectivement, en particulier dans le contexte de changement climatique que nous connaissons.

Ce document synthétise les pressions qui s'exercent sur les milieux aquatiques et recense les actions de l'ensemble des acteurs du territoire engagés

pour le retour au bon état de ces masses d'eau.

Parmi ces acteurs, les intercommunalités jouent un rôle clef.

D'une part, elles agissent pour réduire voire supprimer les pressions qui s'exercent sur les eaux de surface et souterraines, et, d'autre part, elles engagent des actions, objet de ce PAOT, visant à reconquérir les milieux.

Je veux saluer ici cet engagement, essentiel pour répondre à ces enjeux et remercier tous les acteurs (EPCIs, gémapiens, syndicats de rivière, communes, Agence de l'Eau Seine-Normandie...) qui partagent et déclinent ce plan d'actions.

**Henri PRÉVOST,**  
Préfet de la Marne

### Origines du PAOT

**DCE**



**1** Réglementation européenne, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) entre en vigueur en 2000. La DCE a pour objectif le retour au bon état des masses d'eau de surface et souterraines.

La DCE visait le retour au bon état des masses d'eau à l'horizon 2015, mais l'objectif n'est pas atteint. Le cycle 2022-2027 est le dernier pour l'atteindre.

**SDAGE**



Bassin Seine Normandie

**2** Pour répondre à la DCE, les objectifs assignés aux masses d'eau (petits bassins versants) et leurs échéances sont définis dans des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Ces plans de gestion sont établis à l'échelle des grands bassins.

Le département de la Marne est inclus entièrement dans le bassin Seine-Normandie.

**PdM**



**3** Les Programmes de Mesures (PdM), qui découlent des SDAGE, donnent les grandes orientations en matière d'actions à réaliser à l'échelle des unités hydrographiques. Ils sont validés par le Préfet de bassin pour une durée de six ans.

Le département de la Marne est soumis au PdM du bassin Seine-Normandie.

**PAOT**



**4** Le PdM est décliné en actions concrètes dans le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT). Le PAOT est élaboré par les services de la MISEN après concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (EPCIs, gémapiens...).

Dans la Marne, le PAOT 2022-2027 a été approuvé le 29 novembre 2022.

# État des masses d'eau de surface et pressions associées

Pour être en bon état, une masse d'eau de surface doit être à la fois en bon état écologique et en bon état chimique.

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Bon état chimique : concentration inférieure aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

## État écologique

9  
en bon  
état

3  
en état  
moyen

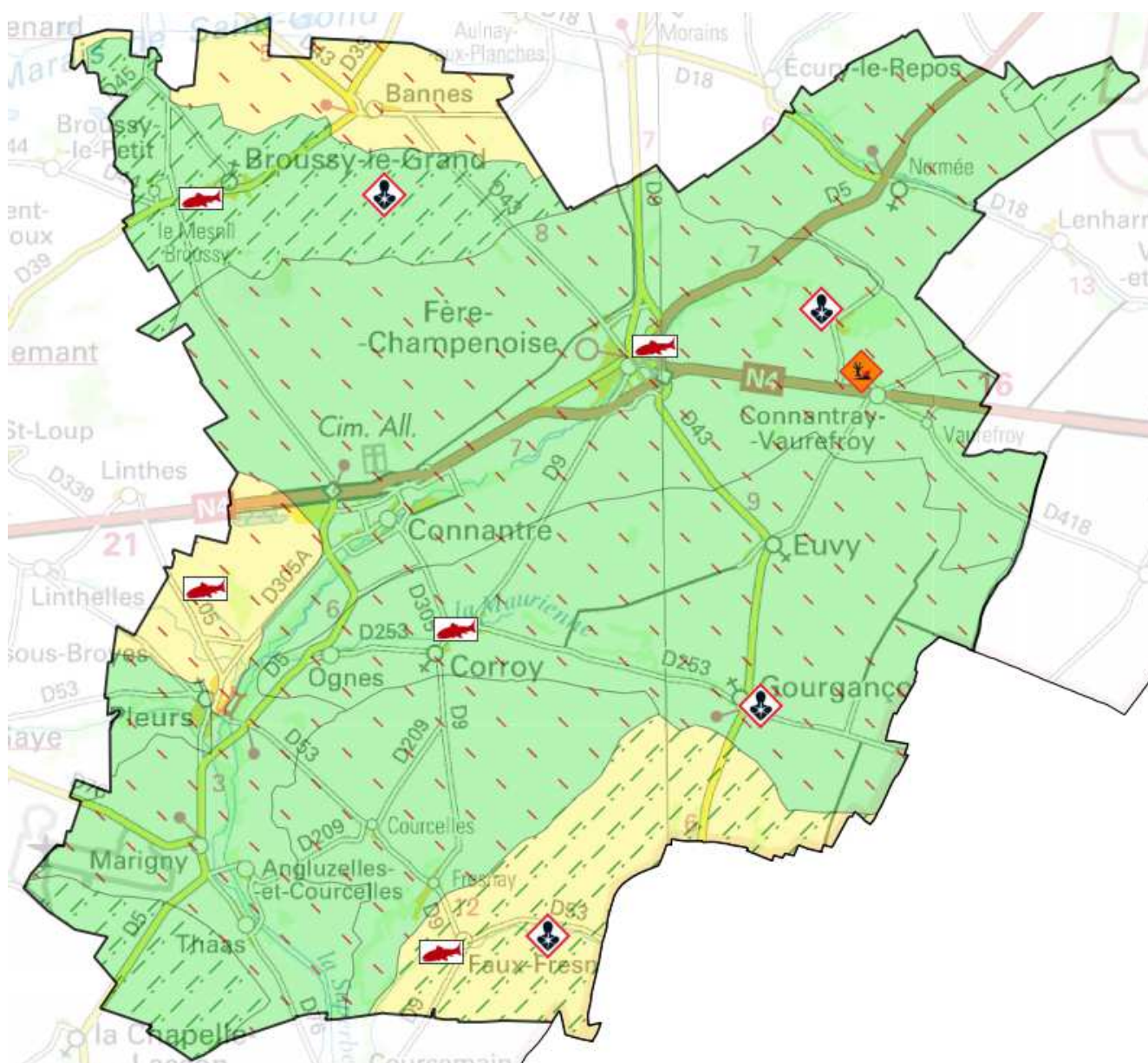
## État chimique

4 en  
bon  
état

8 en  
mauvais  
état

## État global

3 en  
bon  
état



## Pressions



Macro-polluants



Hydromorphologie



Phytosanitaires

# Actions sur les masses d'eau de surface

Les actions mises en œuvre ont pour principal objectif le retour au bon état des masses d'eau. Elles recouvrent une multitude de domaines, de la lutte contre l'érosion des sols à la restauration de la continuité écologique en passant par l'assainissement.

17 actions, ventilées comme suit :



Réseaux assainissement  
< 2000 E.H. <sup>2</sup>

2



Mise en conformité  
STEU <sup>1</sup>

2



Restauration  
continuité écologique

1



Restauration classique  
milieux aquatiques

6



Restauration  
Zones Humides

3



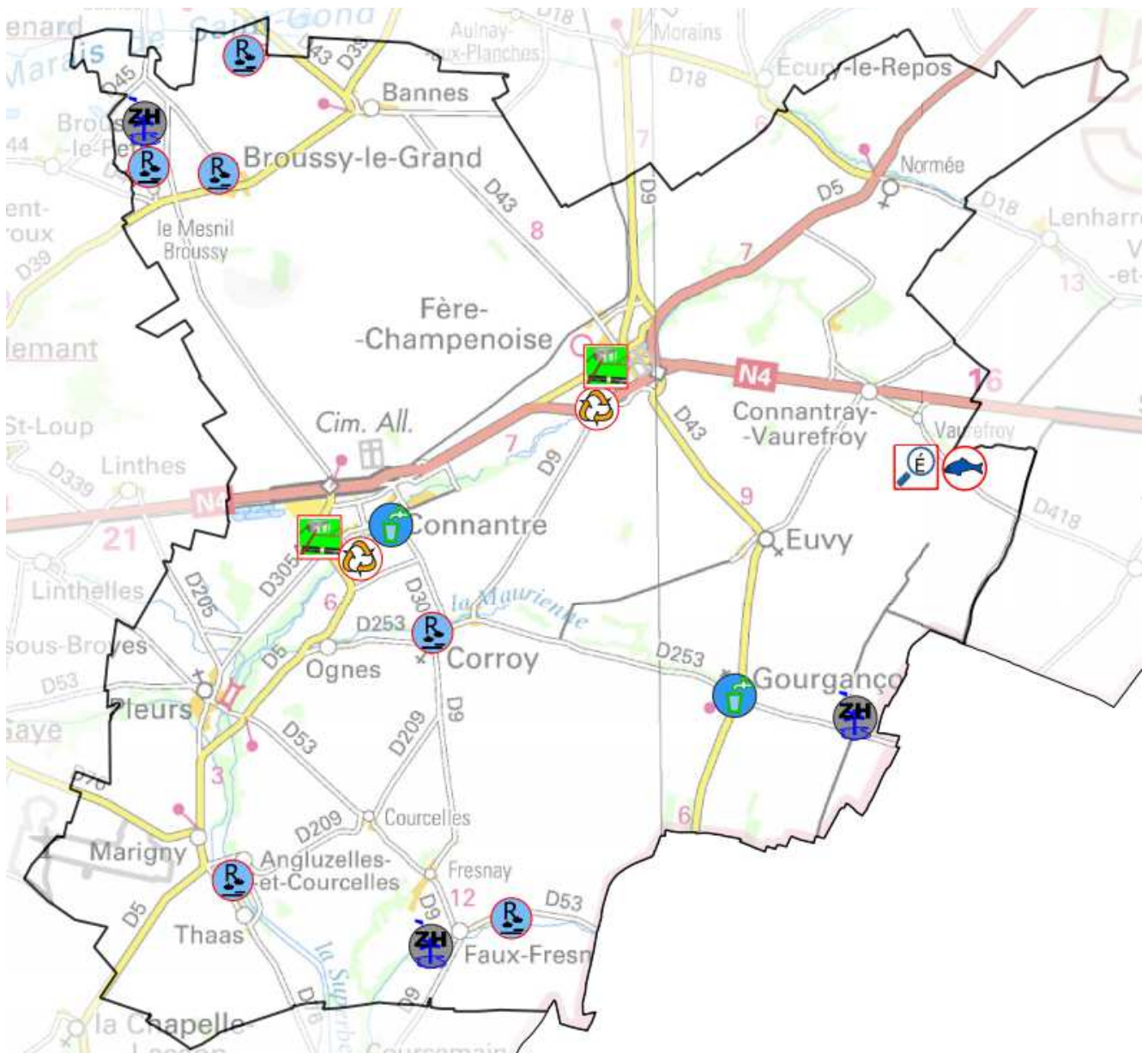
Économie d'eau  
Agriculture

2



Étude globale  
Milieux aquatiques

1



1 : Station de traitement des eaux usées  
2 : Équivalent Habitant

# État des masses d'eau souterraines et pressions associées

Pour être en bon état, une masse d'eau souterraine doit être à la fois en bon état chimique et en bon état quantitatif.

Bon état chimique : concentration inférieure aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

La totalité du département de la Marne est classé en zone vulnérable Nitrates et 22 captages sont concernés par le pré-contentieux européen sur les Nitrates.

## État chimique

1 en état médiocre

0 en bon état

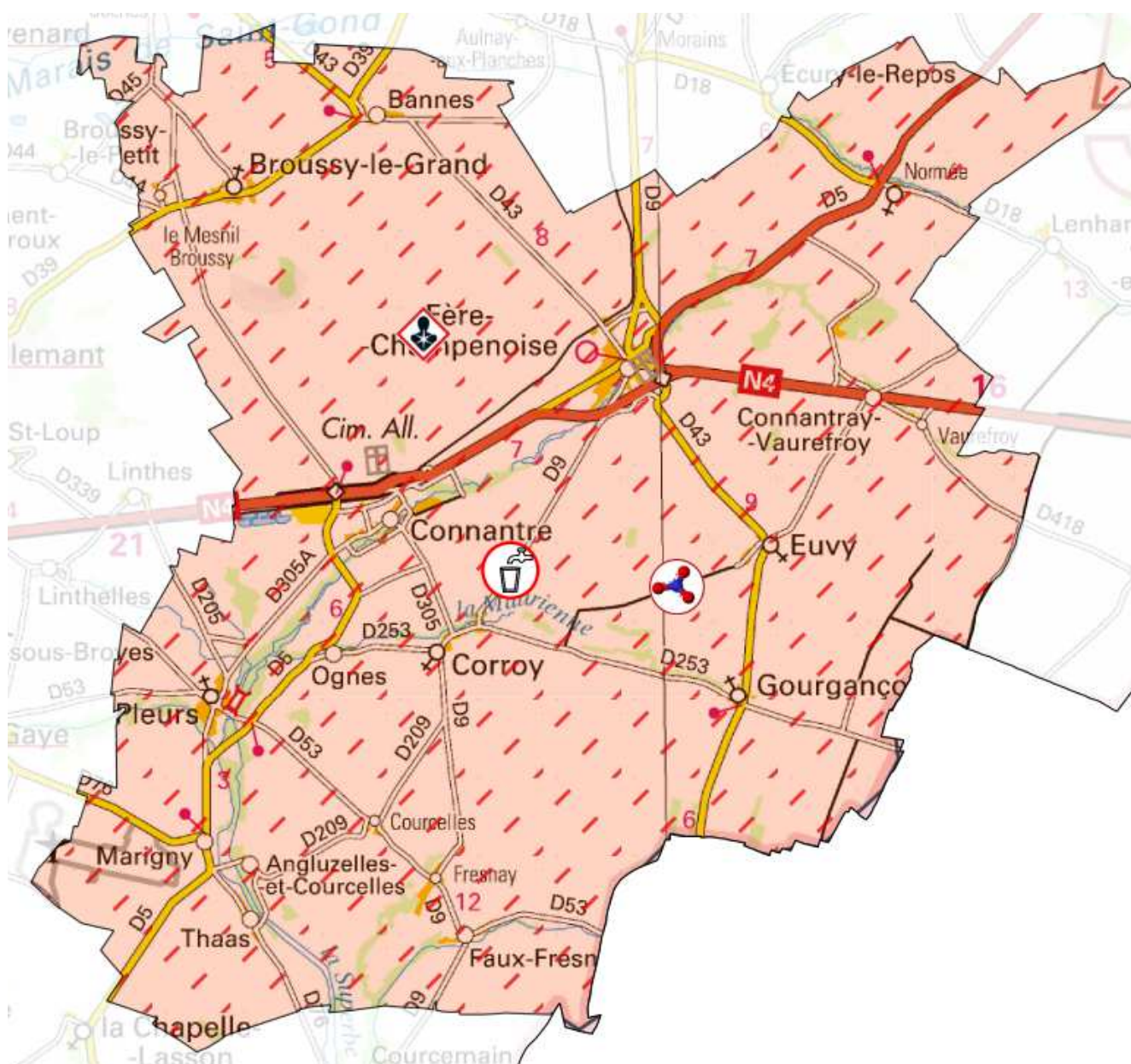
## État quantitatif

1 en état médiocre

0 en bon état

## État global

0 en bon état



## Pressions



Nitrates



Phytosanitaires



Prélèvements

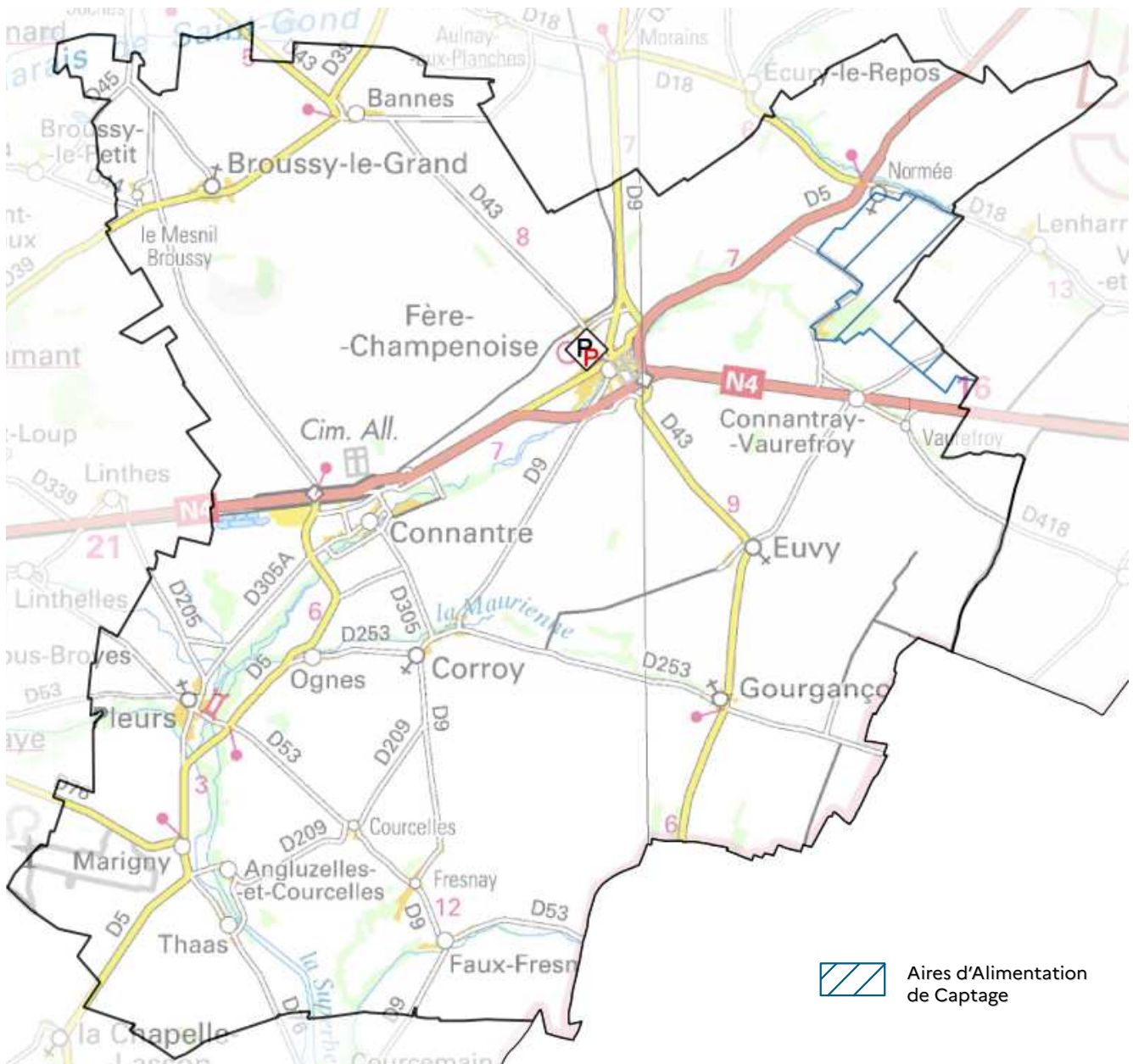
# Actions sur les masses d'eau souterraines


Les pressions exercées sur les masses d'eau souterraines du département de la Marne sont multiples. **Pour y faire face, des actions en lien notamment avec les aires d'alimentations de captages** et leurs captages prioritaires ou sensibles associés sont mises en œuvre. Ces actions sont cartographiées ci-après et réparties selon les masses d'eau auxquelles elles sont rattachées.

## 1 action :



Mise en œuvre de pratiques pérennes



 Aires d'Alimentation de Captage

## Tableau récapitulatif des actions sur les masses d'eau de surface recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Marnais.

NOM_M_EAU	ACTION	PILOTE	MAITRE_OUV	AVANCEMENT
La Maurienne	Économie d'eau	AESN	SDDEA Aube	
La Maurienne	Travaux de renaturation de cours d'eau	AESN	CC Sud Marnais	
La Maurienne	Zonage des zones humides, protection et travaux de restauration	AESN	CC Sud Marnais	
La Superbe de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Économie d'eau	AESN	SDDEA Aube	
La Superbe de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Travaux de renaturation de cours d'eau, étude globale en cours	AESN	SDDEA Aube	
La Superbe de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Étude de continuité sur les ouvrages du château de Pleurs-stade phase trois opérationnelle à venir avec travaux de continuité écologique sur les ouvrages du château de Pleurs	DDT	CC Sud Marnais	
La Superbe de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Étude globale portant sur l'ensemble du bassin de la superbe et Pleurs au stade phase 2 – proposition d'actions dont devra découler un PPRE à mettre en place sur 2023-2028	DDT	CC Sud Marnais	
La Superbe de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Travaux de réhabilitation des réseaux de Connantre à la suite de l'étude diagnostic	DDT	CC Sud Marnais	engagé
La Superbe de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Travaux de réhabilitation de la STEU de Connantre à la suite de l'étude diagnostic	DDT	CC Sud Marnais	engagé
La Superbe de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Reconstruction de la STEU de Fère-Champenoise à la suite de l'étude diagnostic	DDT	CC Sud Marnais	initié
La Superbe de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Réhabilitation des réseaux de Fère-Champenoise à la suite de l'étude diagnostic	DDT	CC Sud Marnais	initié
Ruisseau Salon	Travaux de renaturation de cours d'eau	AESN	SDDEA Aube	
Ruisseau Salon	Zonage des zones humides, protection et travaux de restauration	AESN	CC Sud Marnais	
Le Petit Morin de sa source au confluent du ru de Bannay (inclus)	Maintenir un milieu ouvert en poursuivant l'entretien réalisé sur les berges du Petit Morin, au niveau du Marais de St-Gond	AESN	Syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont	
Ru Broussy-le-grand	Mise en place de plantations au niveau de la commune de Broussy-le-grand sur 450 ml.	AESN	Syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont et/ou commune	
Ru Broussy-le-grand	Entretien de la ripisylve au niveau de la commune de Broussy-le-Grand sur 260 ml.	AESN		
Ru Broussy-le-grand	Zonage des zones humides, protection et travaux de restauration	AESN		

Tableau récapitulatif des actions sur les masses d'eau souterraines recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Marnais.

NOM_ME	ACTION	PILOTE	MAITRE_OUV	AVANCEMENT
CRAIE DE CHAMPAGNE SUD ET CENTRE	051_Mettre en place des pratiques pérennes_BSS000PTSE	AESN		



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

EPCI's



Gémapiens\*



Communes



**Retrouver le bon état  
des masses d'eau :  
L'objectif commun des  
acteurs du territoire**

Services de l'État

**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Agence de l'eau

**eau  
seine  
NORMANDIE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

\* acteurs qui assurent la compétence de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

**Préfecture de la Marne**  
17-19 rue Carnot  
51000 Châlons-en-Champagne

**Direction départementale des territoires  
de la Marne**  
40 boulevard Anatole France  
51022 Châlons-en-Champagne Cedex

**Directeur de publication :**  
Sylvestre DELCAMBRE

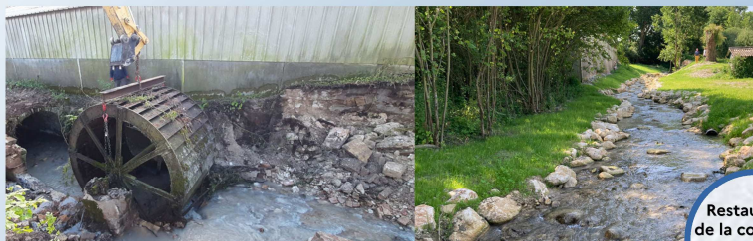
**Mise en page :**  
Marie GAELLE, en lien avec la DDT 52

**Conception technique, rédaction :**  
DDT51/SE/Philippe BIERMANN

**Crédit photos :**  
• SMAVAS ;  
• SIABAVES.

**Un contact à votre écoute :**  
Philippe BIERMANN (03 26 70 81 78)  
ddt-se-pe@marne.gouv.fr

Actions (avant-après) réalisées dans le département de la Marne.



Restauration  
de la continuité  
écologique à  
Somme-Yèvre



Reméandrage,  
renaturation  
à Jonchery-  
sur-Vesle

Des outils pour aller plus loin : [Data\\_Grand\\_Est\\_Tableau\\_Outil\\_visualisation](#) / [Outil\\_cartographique\\_actions\\_PAOTs\\_Grand\\_Est](#)